



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de la gestion des ressources****Treizième session**

Genève, 25 octobre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté (version révisée)  
de la treizième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 25 octobre 2022 à 10 heures<sup>1</sup>**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Restructuration du Groupe d'experts de la gestion des ressources.
4. Réalisation des objectifs de développement durable : développement, gestion et application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources.
5. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources dans différents contextes géographiques.
6. Plans de travail pour 2020-2021 et pour 2022-2023.
7. Questions diverses.
8. Adoption des conclusions et recommandations.
9. Adoption du rapport et clôture de la session.

---

<sup>1</sup> Les représentantes et représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/1000459/>). En cas de difficultés lors de l'inscription en ligne, le signaler par courriel à l'adresse suivante : [reserves.energy@un.org](mailto:reserves.energy@un.org). Les représentants et représentantes sont priés de se présenter, au moins 45 minutes avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé provisoirement à la Villa les Feuillantines, avenue de la Paix 13, 1211 Genève 10, où un badge d'identification leur sera délivré. L'enregistrement peut s'effectuer tous les jours ouvrables à la Villa les Feuillantines, de 8 heures à 16 h 45.



## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Les documents établis pour la session seront publiés sur le site Web de la CEE<sup>2</sup> dès qu'ils seront disponibles. Une version détaillée du calendrier pourra être consultée sur le site Web à l'approche de la session.

Compte tenu des restrictions imposées aux déplacements en raison de la pandémie de COVID-19, la présente session sera organisée sous forme hybride de façon à permettre la participation en ligne ou en présentiel. Il est envisagé, pour faciliter les débats, de communiquer avant la réunion des informations sur l'état d'avancement des travaux dans les différents domaines dont s'occupe le Groupe d'experts de la gestion des ressources. Ces informations seraient disponibles sur le site Web de la CEE<sup>3</sup>.

### 2. Élection du Bureau

À sa douzième session, tenue du 26 au 30 avril 2021, le Groupe d'experts a élu un Bureau qui exercera ses fonctions jusqu'à la clôture de la quatorzième session en 2023. Il sera invité à élire les membres du Bureau dont le mandat se termine en 2022 et qui se présentent à la réélection, ainsi que tout nouveau membre, pour un mandat courant jusqu'à la fin de la quinzième session, en 2024.

### 3. Restructuration du Groupe d'experts de la gestion des ressources

Le Groupe d'experts de la gestion des ressources se caractérise par sa diversité, tant sur le plan des compétences, que des intérêts, des régions et de l'expérience pratique. Organe subsidiaire du Comité de l'énergie durable, lequel est une instance intergouvernementale, le Groupe d'experts est également une partie prenante clef du Groupe de travail sur la transformation des industries extractives pour le développement durable. Il a pour principales responsabilités i) le développement de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU), ii) le développement du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et iii) l'appui à l'application de ces deux systèmes. Le Bureau propose que le Groupe d'experts s'auto-évalue afin de déterminer s'il convient de le restructurer, tout en gardant à l'esprit que les ressources que le secrétariat de la CEE peut allouer à l'appui et à la coordination des activités et à la mise en œuvre du plan de travail approuvé du Groupe d'experts sont actuellement limitées. On s'assurera, au cours des échanges, qu'il existe un consensus sur la portée des activités du Groupe d'experts et la façon dont ce dernier interagit avec ses partenaires et les centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources qui sont en train d'être créés.

### 4. Réalisation des objectifs de développement durable : développement, gestion et application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources

La réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris exige une approche globale et intégrée de la gestion durable des ressources. Le débat portera sur le rôle des Nations Unies dans l'élaboration de règles et de normes internationales visant à soutenir et à entretenir le capital naturel, qui est un bien public essentiel. Il sera question de la mise en œuvre, par le Groupe de travail des industries

---

<sup>2</sup> <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Resource-Management/events/363370>.

<sup>3</sup> <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Resource-Management/events/363370>.

extractives mis en place par l'ONU, des 18 points de l'appel à l'action formulé dans la note d'orientation sur la transformation des industries extractives<sup>4</sup>. Les conséquences sur les travaux du Groupe d'experts seront étudiées.

Le Groupe d'experts sera informé des progrès réalisés depuis la douzième session dans le cadre du développement, de la gestion et de l'application de la CCNU à la gestion durable des ressources, notamment de toute recommandation formulée par son Bureau. Le Groupe d'experts est chargé de développer et de gérer la CCNU en procédant à des essais rigoureux, à des vérifications et à des mises à jour régulières. Les applications actuelles et futures de la CCNU à la gestion durable des minéraux, du pétrole, des sources d'énergie renouvelables, des ressources en combustibles nucléaires et des ressources d'origine anthropique ainsi qu'aux projets liés aux eaux souterraines et aux projets d'injection seront examinées.

Les réformes à venir visant à atténuer les effets des changements climatiques et à atteindre les objectifs de développement durable exigent que la gestion des ressources soit fondée sur des paramètres pertinents liés aux projets, au-delà de la source et des produits. Le Groupe d'experts sera invité à déterminer s'il convient d'intégrer de tels paramètres dans la CCNU et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et, le cas échéant, à définir les modalités de cette intégration.

La CEE et le Groupe d'experts ont fait valoir qu'il convient de réaliser des évaluations commerciales à l'échelle nationale en plus des évaluations effectuées au niveau des entreprises pour répondre aux besoins des autorités et du marché des capitaux en matière d'évaluation des débouchés et des risques concernant les investissements associés aux réformes. Le Groupe d'experts sera informé de l'état des interactions entre l'ONU et le marché des capitaux et du rôle que l'application à d'autres éléments de la CCNU et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources pourrait jouer dans ce contexte.

Le Groupe d'experts sera informé des activités du Groupe consultatif technique. Un glossaire des termes communs de la CCNU sera présenté (ECE/ENERGY/GE.3/2022/3), ainsi que des actualisations des documents-relais (document-relais entre la norme nationale de la République populaire de Chine relative à la classification des ressources et des réserves minérales (GB/T 17766-2020) et la CCNU (ECE/ENERGY/GE.3/2022/16)) et document-relais entre la norme nationale de la République populaire de Chine relative à la classification des ressources/réserves pétrolières (GB/T 19492-2020) et la CCNU (ECE/ENERGY/GE.3/2022/17)), les éventuels nouveaux document-relais à l'étude et les versions harmonisées des documents auxiliaires de la CCNU.

Le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, qui est en cours d'élaboration, sera un ensemble complet d'outils permettant de gérer les ressources naturelles de manière durable et intégrée. Le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources présentera le document intitulé « Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : principes et prescriptions » (ECE/ENERGY/GE.3/2022/6) et le Groupe d'experts sera invité à examiner ce texte et, éventuellement, à l'approuver.

Le Groupe d'experts examinera le document de réflexion intitulé « Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et Système des Nations Unies pour la gestion des ressources – Une approche systémique pour rendre possible le modèle de la ressource en tant que service au moyen de la technologie de la chaîne de blocs » (ECE/ENERGY/GE.3/2022/5), élaboré par le Groupe de travail de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Groupe d'experts sera informé de l'état d'avancement de la mise à jour des spécifications relatives à l'application de la CCNU aux ressources géothermiques (ECE/ENERGY/GE.3/2022/18).

Le Groupe d'experts recevra des informations sur l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources pétrolières, ainsi que sur les travaux du Groupe de travail du pétrole. Des informations à jour seront présentées sur l'état

<sup>4</sup> [https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg\\_policy\\_brief\\_extractives.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_policy_brief_extractives.pdf).

d'avancement de l'élaboration des directives relatives à l'application de la CCNU au méthane de houille (ECE/ENERGY/GE.3/2022/8).

Le Groupe d'experts sera informé des activités menées par le Groupe de travail des aspects environnementaux et sociaux. Des informations à jour sur le projet de lignes directrices sur la gouvernance liée aux facteurs environnementaux et sociaux dans le contexte de la classification et de la gestion des ressources (ECE/ENERGY/GE.3/2022/7) seront communiquées.

Des questions liées aux aspects sociaux et environnementaux, aux exigences en matière de compétences (projet de note d'orientation sur les compétences exigées dans le cadre de l'estimation, de la classification et de la gestion des ressources (ECE/ENERGY/GE.3/2022/4)) et au renforcement des capacités seront également examinées.

Le projet révisé de directives relatives à l'application de la CCNU aux ressources minérales et d'origine anthropique en Europe (ECE/ENERGY/GE.3/2022/9) sera présenté.

Le Groupe d'experts discutera de sa collaboration avec le Groupe d'experts du gaz, le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable concernant l'élaboration de normes internationales de classification de l'hydrogène. Il étudiera également les possibilités de coopération avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique. Il sera invité à étudier d'autres applications potentielles de la CCNU et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources.

Le Groupe d'experts examinera les informations communiquées et sera invité à formuler des recommandations.

## **5. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources dans différents contextes géographiques**

Le Groupe d'experts sera informé de l'intérêt croissant pour la CCNU et le Système de gestion des ressources et des progrès de son adoption dans divers pays, régions et sous-régions, tels que les pays de l'Union européenne, de la région de la Communauté d'États indépendants (CEI), de l'Union africaine, de la région Asie-Pacifique, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique latine. Des informations à jour sur les documents élaborés pour faciliter l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources en Europe (ECE/ENERGY/GE.3/2022/9) et en Afrique (Système africain de classification et de gestion des ressources minérales et énergétiques (CCNU-AMREC) et Code panafricain d'information) seront communiquées. Plusieurs études de cas portant sur différents contextes géographiques seront également présentées.

Des informations actualisées sur l'établissement de centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources seront communiquées.

Le Groupe d'experts examinera les informations fournies et sera invité à proposer les travaux qu'il sera nécessaire de mener face à l'utilisation et à l'application croissantes de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux niveaux régional et mondial.

## **6. Plans de travail pour 2020-2021 et pour 2022-2023**

Le Groupe d'experts examinera l'état d'avancement de la mise en œuvre de son plan de travail pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/11).

Il se penchera également sur la mise en œuvre de son plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/GE.3/2021/3).

## **7. Questions diverses**

Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et qui relève de son mandat. Les délégations sont invitées à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président si elles souhaitent examiner une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le Groupe d'experts arrêtera les dates de sa quatorzième session, qui se tiendra à Genève en 2023.

## **8. Adoption des conclusions et recommandations**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter des conclusions et recommandations.

Les projets de conclusions et de recommandations seront si possible communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

## **9. Adoption du rapport et clôture de la session**

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président clôturera la session.

---